

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de satisfaire à leurs obligations de formation continue de 15 heures par an au titre de DDA

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

LA LCBFT-LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS EN ASSURANCE-LA LUTTE ANTI-CORRUPTION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les lignes directrices de l'ACPR en matière de LCBFT et de traitement des réclamations
- Connaître les dispositifs de gel des avoirs et sanctions UE hors UE
- Comprendre les principes de la loi Sapin 2 en matière de lutte anti-corruption

COMPÉTENCES VISÉES

- Savoir reconnaître les signaux des clients à risque LCBFT
- Traiter les réclamations clients selon les recommandations de l'ACPR
- Connaître et savoir appliquer les principes de la lutte anti-corruption et de la prévention des fraudes
- Connaître les mécanismes de sanction UE et hors UE (gels des avoirs et autres)

PROGRAMME

Partie 1 – La lutte contre le blanchiment de l'argent sale et le financement du terrorisme

- La notion de blanchiment d'argent sale
- Le mécanisme du blanchiment : 3 étapes essentielles
- Les obligations des professionnels de l'assurance
- Obligation de vigilance, de déclaration, d'information
- L'approche par le risque, l'entrée en relation, la connaissance du client le client occasionnel
- Les apports de la 4eme directive LCBFT : approche par les risques et PPE
- Le gel des avoirs et les sanctions internationales

Partie 2 – Le traitement des réclamations

- Gestion des réclamations en assurance
- Procédure et suivi de la réclamation d'un client
- Les exigences de l'ACPR

Partie 3- La loi Sapin 2

- La prévention des fraudes internes
- La lutte anti-corruption
- Les lanceurs d'alerte

DUREE

- 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois
- Validation de 7 h en assurances

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Patricia ROUVIER
Certifiée CGPC
Master 2 en Gestion de patrimoine
Marlène JAMIN
Docteur en Droit

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec 3 étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$.

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h-12h 30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**LCBFT-
SAPIN2
7 HEURES**

Two decorative curved lines, one at the top and one at the bottom, composed of multiple parallel lines in shades of purple, blue, and green, framing the central text box.

LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION

ASSURANCE